



EXPERTISE GRAPHOLOGIQUE d'une procuration

Par **emma80**, le **25/03/2015** à **07:26**

Bonjour,

j'ai signé un compromis de vente pour une maison avec mon ex compagne en avril 2009, en indivision. Celle ci a été victime d'un grave accident de la route en juillet 2009 ; elle a été hospitalisée en rééducation à cause d'une paralysie du côté droit.

j'en ai informé le notaire qui m'a demandé de lui faire signer une procuration pour la vente. j'ai donné ce document à mon ex compagne qui se trouvait toujours à l'hôpital: elle a commencé à parapher le document d'une écriture hésitante, puis s'est arrêtée car fatiguée; sa mère étant présente à ce moment-là a continué de remplir cette procuration et a signé à sa place le 27 juillet 2009;

j'ai remis cette procuration au notaire.

Quelques mois plus tard, mon ex compagne sort de l'hôpital, la rééducation s'est bien passée et elle commence à faire des travaux avec moi dans la maison et à acheter des matériaux. Malheureusement, j'apprends qu'elle a rencontré quelqu'un durant son séjour à l'hôpital, je mets fin à notre relation. À mon tour, je rencontre une personne et mon ex compagne le sachant et ne le supportant pas a décidé de m'assigner en justice pour nullité de contrat sous prétexte qu'elle n'était pas apte à signer la procuration.

Le juge a demandé une expertise graphologique et là je viens de recevoir le pré-rapport de l'expert, il est déconcertant: selon les méthodes techniques il apparaît que j'aurais paraphé de ma main la procuration et que j'aurais également écrit le lieu, la date et la mention "bon pour pouvoir" mais que ce n'est pas moi qui aurais signé. Mais tout cela est fou, j'étais même content qu'il y ait une expertise graphologique afin de mettre en lumière la vérité: c'est bien sa mère qui a fait tout ça et mon ex a paraphé. Je précise que sa mère est graphologue.

dans l'analyse il y a plusieurs choses qui discordent: il apparaît que la densité de mon écriture

est ferme alors que sur la procuration la densité est légère. et d'autres éléments comme les axes qui ne correspondent pas. Cette analyse est tellement complexe, je ne maîtrise pas tout. Mais l'experte est ferme dans ces conclusions, elle dit que je suis l'auteur du paraphe et des mentions manuscrites.

Est-il possible que sa mère ait cherché à imiter mon écriture pour que l'on puisse se retourner contre moi?

J'ai rdvs demain avec mon avocate afin d'émettre des observations sur ce pré-rapport. Et j'aimerais faire appel à un graphologue expert au tribunal moi-même, est-ce possible? afin de démontrer que l'expertise peut être contredite.

Quelles peuvent être les conséquences pour moi si le juge se fie à l'expertise graphologique?

Mon ex demande l'annulation du contrat de vente et le remboursement des mensualités du crédit et des dommages et intérêts.

Quand on signe un compromis de vente, cela ne vaut-il pas vente?

Merci pour vos réponses